

nada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays. En voici le texte :

Votre comité a tenu quatre séances. Des observations lui ont été faites au nom des habitants de la région administrative de Yellowknife, territoires du Nord-Ouest. Votre comité a soigneusement examiné le bill n° 10 intitulé "Loi de 1942 sur le plébiscite fédéral" et il est d'avis de faire rapport dudit projet de loi avec des amendements.

Une réimpression du bill, tel que modifié, a été ordonnée.

SUSPENSION DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT,  
AFIN QUE L'ÉTUDE DU BILL DU PLÉBISCITE  
PUISSE ÊTRE POURSUIVIE AUJOURD'HUI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai annoncé, vendredi, le programme des travaux d'aujourd'hui, je n'ai pas mentionné la possibilité de mettre à l'étude le bill du plébiscite. J'en ai parlé la veille et j'ai dit que si le projet de loi subissait sa deuxième lecture ce soir-là, il serait possible que nous soyons en mesure de l'étudier lundi lorsqu'il reviendrait en comité plénier.

Le bill vient d'être renvoyé au comité plénier et, ainsi que le chef de l'opposition et tous les honorables députés le savent, le Gouvernement désire fort en poursuivre l'étude aussi promptement que possible. Dans les circonstances, j'allais demander si les honorables représentants consentiraient à entamer aujourd'hui la discussion de cette mesure en comité général. En ce cas, il faudra une motion, car le Règlement stipule qu'il faut qu'un avis de quarante-huit heures soit donné après qu'un projet de loi est revenu d'un comité permanent ou spécial pour qu'on puisse l'étudier. Cependant, un autre article du Règlement prévoit qu'on peut obtenir le consentement à cette fin lorsqu'il s'agit d'une importante question.

Si la Chambre veut bien y consentir, je proposerais :

Que le bill n° 10, loi concernant la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, soit étudié ce jour en comité plénier, et que l'article 21 du Règlement qui s'y rapporte soit suspendu.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition) : Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à retarder l'adoption du projet de loi. Tout ce que l'on peut alléguer contre son adoption a été dit plus d'une fois. Je consens donc à suivre le programme indiqué s'il est convenu qu'on ne hâtera pas indûment l'étude de la mesure et des règlements. Franchement, je n'ai pas pu prendre connaissance de tous les règlements. Ils sont volumineux et il y en a au moins une couple qui me paraissent con-

[L'hon. M. McLarty.]

tentieux. S'il est entendu qu'on ne pressera pas l'adoption aujourd'hui, je consens volontiers à suivre la procédure indiquée. Quelle autre rubrique aborderions-nous à défaut de l'examen de ce bill? Les résolutions relatives à l'agriculture?

Le très hon. MACKENZIE KING : Non, pas les résolutions relatives à l'agriculture.

L'hon. M. HANSON : Pas aujourd'hui?

Le très hon. MACKENZIE KING : Pas aujourd'hui. Il y a trois résolutions relatives au commerce avec les républiques de l'Amérique du Sud. Je ne crois pas qu'elles prennent beaucoup de temps. Il y a aussi une résolution inscrite au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), que l'on pourrait peut-être mettre à l'étude ce soir. J'ai indiqué la possibilité que la Chambre se forme en comité des subsides en vue de mettre quelques crédits en délibération. Je n'ai aucune hésitation à donner à mon honorable ami l'assurance qu'il a demandée.

L'hon. M. HANSON : En ce qui concerne les accords commerciaux, mon collègue l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield), qui est peut-être plus renseigné en la matière du point de vue commercial que tout autre député, aurait voulu prendre la parole, mais il est retenu à sa chambre par un gros rhume. S'il y avait moyen d'en remettre l'étude à demain ou à après-demain, nous en serions très reconnaissants. Dans l'intervalle, je faciliterai les choses autant que je pourrai.

Le très hon. MACKENZIE KING : Rien ne presse pour ce qui est des accords commerciaux.

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie) : Je prie le premier ministre de ne pas mettre le projet de loi relatif au plébiscite en délibération aujourd'hui, étant donnée l'absence de plusieurs honorables députés qui s'y intéressent vivement. Ces collègues ne s'attendaient pas que le bill fût mis à l'étude aujourd'hui. D'ailleurs, j'aimerais avoir le temps d'en étudier les dispositions, qui sont assez volumineuses.

M. BRADETTE : Les honorables députés devraient être ici.

Le très hon. MACKENZIE KING : Comme l'examen des articles prendra vraisemblablement quelque temps, les honorables députés auront, j'en suis sûr, toute l'occasion voulue d'intervenir par la suite. Si nous abordions le bill cet après-midi, nous pourrions aussi le discuter ce soir. Quant à mettre le bill à l'étude en comité général, j'espère que mon honorable ami n'insistera pas. Si nous cons-